



ÉTAT DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'UNE ENTREPRISE DE PÊCHE

Pour obtenir plus de précisions sur la façon de remplir ce formulaire, lisez le guide T4004, *Revenus de pêche*.

Identification						Votre nom						Votre numéro d'assurance sociale											
Exercice du :		Année		Mois		Jour		au :		Année		Mois		Jour		2009 était-elle votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
Nom du bateau												Espèce principale											
N° d'enregistrement du bateau (NEB)												Code d'activité économique (voir le chapitre 2 du guide T4004, <i>Revenus de pêche</i>)											
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui a rempli ce formulaire												Numéro d'identification du déclarant de la société de personnes											
												Numéro d'inscription de l'abri fiscal											
Numéro d'entreprise												Votre pourcentage de la société de personnes %											

Revenus													
Vente de poissons													
Autres produits marins													
Subventions, crédits et dégrèvements													
Subsides													
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche													
Pêcheur à la part : nom du bateau et du capitaine													
Autres revenus (précisez)													
Revenu brut (inscrivez le total des lignes ci-dessus à la ligne 170 de votre déclaration de revenus et de prestations)												9600	
Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement)												8299	
Appâts, glace, sel												9138	
Parts des membres de l'équipage												9062	
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)												9224	
Matériel de pêche												9136	
Assurances												8690	
Intérêts												8710	
Nourriture												8523	
Permis												8760	
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) – voir tableau A, à la page 4												9281	
Frais de bureau												8810	
Filets et pièges												9137	
Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels												8860	
Salaires, traitements et avantages (y compris les contributions de l'employeur)												9060	
Réparations : – Bateau de pêche													
– Moteur													
– Matériel électrique													
Total des trois lignes ci-dessus													
Moins : Recouvrements d'assurances													
Votre coût												8963	
Autres dépenses												9270	
Total partiel													
Déduction pour amortissement (montant de la section A, à la page 2)												9936	
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles												9935	
Dépenses totales (total des trois lignes ci-dessus)												9368	
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne a moins ligne b)												9369	
Votre part de la ligne 9369 ci-dessus													
Plus : Le remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés, s'il y a lieu, et si un montant a été reçu dans l'année												9974	
Total (ligne c plus ligne 9974)													
Moins : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes (selon le tableau de la page 2)												9943	
Votre revenu net (perte nette) après rajustements (ligne d moins ligne e)													
Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau de la page 2)												9945	
Votre revenu net (perte nette) (ligne f moins ligne 9945) : Inscrivez ce montant à la ligne 143 de votre déclaration de revenus et de prestations												9946	

Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

_____	_____
_____	_____
_____	_____
Total (inscrivez ce montant à la ligne e, à la page 1)	_____

Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage	_____	_____
Électricité	_____	_____
Assurances	_____	_____
Entretien	_____	_____
Intérêt hypothécaire	_____	_____
Impôts fonciers	_____	_____
Autres dépenses	_____	_____
Total partiel	_____	_____
Moins : Partie personnelle	_____	_____
Total partiel	_____	_____
Plus : – Déduction pour amortissement (partie « affaires » seulement)	_____	_____
– Montant reporté des années précédentes	_____	_____
Total partiel	_____	1
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (selon la ligne f à la page 1) – si négatif, inscrivez « 0 »	_____	2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'année suivante (ligne 1 moins ligne 2) – si négatif, inscrivez « 0 »	_____	_____
Déduction admissible – inscrivez le montant le moins élevé de la ligne 1 ou de la ligne 2 ci-dessus à la ligne 9945, à la page 1	_____	_____

Détail du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	9931	_____
Retraits de l'entreprise en 2009	9932	_____
Apports de capital à l'entreprise en 2009	9933	_____

Section A – Déduction pour amortissement (DPA)

1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (voir les sections B et C à la page 3)	4 Produit des dispositions de l'année (voir les sections D et E à la page 3)	5* FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année. 1/2 x (col. 3 moins col. 4) Si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux (%)	9 DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant rajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA sur les biens de la partie XI (inscrivez à la ligne 9936, à la page 1, la partie « affaires » de ce montant, moins la DPA sur l'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise) ▶ i**

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 1. Notez qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard des biens de la catégorie 10.1. Pour obtenir plus de renseignements, lisez le chapitre 3 du guide T4004, *Revenus de pêche*.

** DPA sur l'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise : Voir la section « Règles spéciales » au chapitre 3 du guide T4004, *Revenus de pêche*.

Inscrivez le total des lignes i à la ligne 9936, à la page 1.

Section B – Détails des acquisitions d'équipements durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Description du bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année Total des acquisitions d'équipements durant l'année **9925**

1 Numéro de la catégorie	2 Description du bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Section D – Détails des dispositions d'équipements durant l'année Total des acquisitions d'immeubles durant l'année **9927**

1 Numéro de la catégorie	2 Description du bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien d'entreprise de pêche durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide T4004, Revenus de pêche, pour obtenir plus de renseignements sur le produit de disposition. Total des dispositions d'équipements durant l'année **9926**

Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Description du bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien d'entreprise de pêche durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide T4004, Revenus de pêche, pour obtenir plus de renseignements sur le produit de disposition. Total des dispositions d'immeubles durant l'année **9928**

Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

Remarque : Vous ne pouvez pas demander de DPA à l'égard d'un terrain.

Renseignements sur les autres associés		Part du revenu net (perte nette)	Quote-part en pourcentage
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise de pêche	_____	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	_____	_____	2
Carburant et huile	_____	_____	3
Intérêts (voir le tableau B ci-dessous)	_____	_____	4
Assurance	_____	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	_____	6
Entretien et réparations	_____	_____	7
Frais de location (voir le tableau C ci-dessous)	_____	_____	8
Autres dépenses (précisez)	_____	_____	9
	_____	_____	10
Total des dépenses relatives aux véhicules à moteur : Additionnez les lignes 3 à 10	_____	_____	11
Partie « affaires » : $\left(\frac{\text{ligne 1}}{\text{ligne 2}} \right) \times \text{ligne 11}$	_____	_____	\$ 12
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	_____	_____	13
Assurance commerciale supplémentaire	_____	_____	14
Additionnez les lignes 12, 13 et 14	_____	_____	\$ 15

Dépenses relatives aux véhicules à moteur admissibles : Inscrivez le montant de la ligne 15 à la ligne 9281, à la page 1

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur à la section A, à la page 2.

Tableau B – Frais d'intérêt admissibles pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____	_____	A
_____ 10 \$* × le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	_____	B
Frais d'intérêt admissibles : Inscrivez le montant le moins élevé de la ligne A ou de la ligne B; inscrivez ce montant à la ligne 4 du tableau A	_____	_____	\$

* Pour les voitures de tourisme achetées de 2001 à 2009.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2009	_____	_____	1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2009	_____	_____	2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué durant l'exercice 2009 et avant	_____	_____	3
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	_____	4
Le montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294 \$ + (TPS et TVP ou TVH** sur 35 294 \$)]	_____	_____	5
_____ \$ × 85 % =	_____	_____	5
$\frac{[(800 \$ + \text{TPS et TVP, ou TVH}^* \text{ sur } 800 \$) \times \text{ligne 3}]}{30} - \text{ligne 2}$	_____	_____	6
$\frac{[(30\,000 \$ + \text{TPS et TVP, ou TVH}^* \text{ sur } 30\,000 \$) \times \text{ligne 1}]}{\text{ligne 5}}$	_____	_____	7
Frais de location admissibles : inscrivez le montant le moins élevé de la ligne 6 ou de la ligne 7	_____	_____	\$
(inscrivez ce montant à la ligne 8 du tableau A ci-dessus)	_____	_____	

* Pour la période commençant le 1^{er} janvier 2008, utilisez le taux de 5 % pour la TPS et de 13 % pour la TVH.